



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 6 avril 2019.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Une hausse de la DGF pour les communes et EPCI de la Haute-Marne : une première depuis 2013

La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur a mis en ligne les montants alloués aux communes et EPCI au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2019.

Dès décembre 2017, le Président de la République s'était engagé à maintenir voire à augmenter les concours financiers versés par l'État aux collectivités locales. Cet engagement qui mettait fin à la baisse des dotations constatée depuis quatre années consécutives (2013-2017), période pendant laquelle la DGF a notamment baissé pour les communes de 29 %, s'est concrétisé en 2018 par une stabilité de la principale dotation, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), toutes collectivités confondues.

En 2019, elle s'élève au plan national à 11,9 milliards d'euros pour les communes et 6,4 milliards d'euros pour les établissements publics.

S'agissant de la Haute-Marne, le montant de la DGF pour les communes s'élève à **40 451 069 €**, soit une hausse de 0,22 % par rapport à l'an passé (66,90 % des communes enregistrent une baisse et 32,63 % une augmentation).

Le montant moyen de la DGF, pour les communes de moins de 5 000 habitants, demeure, en Haute-Marne, sensiblement plus élevé que la moyenne nationale, puisqu'il s'établit en 2019 à 211 €, pour 169 € au plan national.

En ce qui concerne les **EPCI du département**, le montant de la DGF est de **13 353 091 €**, soit une évolution de + 0,3 %. Six voient leur DGF augmenter et deux baisser, alors qu'en 2018, seulement un d'entre eux avait bénéficié d'une augmentation.

A la stabilité globale de la DGF au niveau national, il peut être constaté des variations individuelles à la hausse et à la baisse pour certaines collectivités. Ces variations ne sont pas nouvelles, elles sont inhérentes à une dotation qui est par principe évolutive pour tenir compte des changements affectant la collectivité (population, ressources et charges..) mais aussi de l'objectif poursuivi par le gouvernement de solidarité et de juste répartition des ressources entre collectivités.

A cet égard, en Haute-Marne, plus de 49 % des communes verront cette année leurs dotations de péréquation augmenter.

.../...

Les variations individuelles qui peuvent être constatées sur la DGF prise globalement intègrent donc bien cet objectif de péréquation fondé sur les richesses potentielles de la collectivité mais aussi sur celles de l'EPCI auquel elles appartiennent. Ces critères d'éligibilité appliqués en l'espèce à la Haute-Marne doivent toujours être mis en perspective et comparés avec l'ensemble des données nationales.

Les services de la Préfecture rencontreront prochainement les représentants des maires et des intercommunalités afin de leur fournir des éléments d'explication sur la répartition de la DGF.

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55